

Communiqué de presse

La CNDP signe une convention DATA-TIKA avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Meknès, le 22 avril 2026

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) et le MAPMDREF (Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts) ont signé, ce mercredi 22 avril 2026, en marge du SIAM 2026 (Salon International de l'Agriculture au Maroc), à Meknès, une convention marquant l'adhésion du ministère au programme « DATA-TIKA ».

La convention a été signée par M. Ahmed EL BOUARI, Ministre du MAPMDREF et M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP. À travers cette convention, les deux parties visent à accompagner les acteurs du secteur agricole à la conformité à la loi n°09-08 relative à la protection des données à caractère personnel, en faisant de la protection des données un levier stratégique de confiance.

À ce titre, la CNDP a mis en place un pôle dédié au secteur agricole afin d'assurer un accompagnement de proximité, de répondre aux problématiques spécifiques du secteur et de faciliter les démarches de conformité à la loi n°09-08, en tenant compte des particularités de leurs métiers.

À travers ce partenariat, la CNDP et le MAPMDREF œuvrent en faveur d'un exercice professionnel responsable et conforme aux exigences en matière de protection des données à caractère personnel, dans le respect des droits fondamentaux.